Image not found or type unknown

Reversion, ass et allocation logement

Par **patrice**, le **05/05/2009** à **15:07**

Bonjour,

Nous vivons actuellement sous le même toit en concubinage et de ce fait, ma compagne qui est veuve, ne peut toucher ni la reversion de son mari, ni l'ASS, ni aucun avantage (car tous nos revenus sont comptabilisés). Nous envisageons de modifier notre situation en nous domiciliant séparément, ceci uniquement d'un point de vue administratif. Pouvez-vous me dire si nous risquons des contrôles, car je continuerai à habiter avec elle, ou avez-vous une autre solution à nous proposer, qui soit sans danger (elle voudrait demander la reversion + l'ASS et une aide au logement)
merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés